

<p>CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN Pôle Développement des Territoires Direction du Développement Economique Territorial et International Service du développement local et Urbain – Cellule des politiques urbaines.</p>	<p>Rédacteur : Catherine GODET</p>
<p>TITRE : Association Citoyenne Interculturelle - ASTU Subvention de fonctionnement Contrat d'objectifs 2012-2014</p>	<p>Date : Mars 2012</p>

Sommaire :

1. Orientations stratégiques..... 3

1.1 Diagnostic 3

1.2 Missions et territoire d'intervention de l'association 4

1.3 Objectifs stratégiques 5

2. Plan d'actions 2012..... 6

3. Moyens humains..... 10

4. Contribution financière du Département 10

4.1. Montant de la contribution 10

4.2. Indicateurs et Suivi annuel d'exécution 10

5. Divers..... 11

5.1. Avenant..... 11

5.2. Résiliation 11

5.3. Election du domicile 11

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes "le Département"

D'une part,

ET

Actions citoyennes interculturelles (ASTU), ayant son siège social situé à 13A, rue du Hohwald 67000 Strasbourg, représentée par Madame Christine PANZER, sa présidente en exercice, ci-après désignée par les termes "l'association"

D'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil général du 11 décembre 2006
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 2 juillet 2012.

PREAMBULE :

Le présent contrat d'objectifs fixe les orientations stratégiques ainsi que les objectifs partagés entre le Département et l'association de 2012 à 2014.

Le Département soutient l'ASTU depuis 1991. Depuis quelques années le partenariat s'est développé entre la collectivité et l'association, compte tenu des besoins grandissants de la structure : fin des postes emploi jeunes puis adultes relais, montée en charge de plus en plus importante sur les quartiers de la CUS, interventions de l'association en tant que médiatrice à l'échelle du département.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Orientations stratégiques

1.1 Diagnostic

Selon le dernier recensement de l'année 2006 de l'INSEE, le nombre d'immigrés s'élevait à 181 210 personnes, soit 10% de la population alsacienne. Parmi ces immigrés environ 36% des personnes sont devenues françaises par acquisition de la nationalité.

Les populations immigrées originaires de Turquie représentent 28 460 personnes soit 15,7% des immigrés et 25% des immigrés originaires de pays hors Union Européenne. Même si les originaires de Turquie résident en grande partie dans les trois grandes agglomérations (Strasbourg, Mulhouse, Colmar), ils sont également présents dans les petites communes. Enfin, les immigrés originaires de Turquie sont les plus nombreux en Alsace.

On observe ainsi une grande diversité culturelle et sociale des populations dans le département du Bas-Rhin. Ce qui représente une réelle richesse qui contribue au développement de notre département et ceci, malgré certains problèmes de cohabitation.

De nombreux immigrés originaires de Turquie expriment la volonté de s'intégrer dans la société d'accueil. Cependant, celle-ci est souvent freinée par des difficultés sociales, culturelles et économiques. Les jeunes nés en France (Français originaires de Turquie) cherchent à consolider leur place dans la société et à faire face à certaines pratiques discriminatoires à leur égard. Il est également observé ces dernières années, en Alsace comme dans le reste du pays, une tendance au communautarisme dans l'espace public qui ne facilite pas le processus d'intégration des individus dans la société française.

Dans ce contexte, les principales difficultés rencontrées par les populations originaires de Turquie à Strasbourg et en Alsace sont les suivantes :

1. Les immigrés de la première génération, ne maîtrisant pas suffisamment la langue française, rencontrent des difficultés pour s'exprimer et comprendre les informations diffusées.
2. L'isolement des femmes venues par le biais du regroupement familial qui n'ont pas la possibilité d'apprendre le français et d'avoir des activités professionnelles.
3. La méconnaissance du système éducatif français qui empêche l'implication des familles originaires de Turquie dans la scolarité de leurs enfants.
4. Une méconnaissance des cultures qui génère des tensions entre les diverses populations.
5. L'hétérogénéité de l'immigration de Turquie en France : ses différentes composantes (Turcs, Kurdes, de diverses obédiences...) ne partagent pas souvent la même trajectoire d'intégration et les personnes restent isolées au sein de leur groupe. Cette situation ne favorise pas l'échange avec l'extérieur et au contraire provoque une certaine rivalité ces composantes.
6. Une participation insuffisante à la vie de leur quartier et aux activités proposées par les structures des quartiers malgré leur présence importante.
7. Peu de contacts entre les voisins, qui partagent pourtant le même immeuble.

1.2 Missions et territoire d'intervention de l'association

L'association, par ses actions, a pour but la défense de la laïcité et l'égalité des droits de l'ensemble de la population et notamment des originaires de Turquie, la lutte contre toute forme de racisme, de discrimination, de xénophobie, le respect et la reconnaissance des différences culturelles.

Son action se fonde sur les valeurs de fraternité, de justice sociale, de solidarité, d'amitié entre les peuples, de coopération et d'interculturalité. Ses domaines d'actions s'articulent autour des points suivants : accès au droit, accès à la culture, égalité des sexes, participation à l'animation de la vie locale, éducation populaire, défense de la citoyenneté de résidence, développement des liens intergénérationnels. Elle est une force d'interpellation et de propositions.

Afin de réaliser l'objet de ces orientations stratégiques, l'association se propose de mener des actions autour de trois axes :

- la vie associative avec des actions d'insertion et des actions socioculturelles et socio-éducatives,
- la réussite scolaire des enfants et la cohésion socioculturelle,
- l'accompagnement des femmes dans leur intégration.

Pour ce faire, elle s'appuie sur le réseau de partenaires présents sur le territoire. Dans les années à venir, l'association poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie de pérennisation de ses actions tout en développant des actions prioritaires en lien avec ses finalités et ses objectifs généraux. L'ASTU conservera un solide engagement dans la formation des bénévoles de l'association ainsi que dans l'animation des différents réseaux et initiatives.

Enfin, l'association souhaite continuer l'évolution de son projet par une ouverture à d'autres populations, dans la mesure de ses possibilités.

Bien qu'implantée dans le quartier de la Gare, l'ASTU mène plusieurs actions régulières dans différents quartiers de Strasbourg et ponctuellement dans les communes du Bas-Rhin.

Outre les actions socioculturelles et socio-éducatives proposées dans le cadre de son projet associatif, l'ASTU propose, depuis de nombreuses années, des actions spécifiques dans le domaine scolaire et interculturel. Afin de répondre à des demandes importantes et d'inscrire ces actions dans la durée avec des partenaires, l'association a renforcé sa présence sur certains territoires : Neuhof, Cronembourg, Hautepierre, Koenigshoffen, Gare. Les trois médiateurs, efficacement formés, accomplissent un travail de proximité dans les quartiers auprès des familles dans les domaines fondamentaux tels que la scolarité, la vie locale ainsi que la cohésion socioculturelle. Après plusieurs années de travail et d'investissement, les actions récoltent des résultats très satisfaisants.

L'association dispose d'environ 140 m² de locaux mis à disposition par la Ville de Strasbourg, emploie cinq salariés à temps plein (dont un directeur, trois médiateurs, une secrétaire) et bénéficie de 40 bénévoles pour la réalisation de ses actions. Elle compte 145 membres actifs et environ 500 personnes qui fréquentent régulièrement la structure.

Son action est inscrite dans le cadre du programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) d'Alsace de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin. Les six axes du programme régional se trouvent entièrement dans le projet associatif de l'ASTU à travers les objectifs généraux et opérationnels de ses actions.

1.3 Objectifs stratégiques

1.3.1 Objectifs du Département

Lors de sa réunion de décembre 2006, le Département a réaffirmé son soutien en faveur des quartiers les plus en difficulté dans le cadre renouvelé de la politique de la ville : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ce contrat a été l'occasion de définir le positionnement départemental en faveur des quartiers et des habitants des zones prioritaires. Les objectifs ont été redéfinis avec l'évolution des compétences du Conseil Général et par une délibération du 30 septembre 2011 portant sur ses interventions spécifiques complémentaires au droit commun. Les objectifs du Département sont les suivants :

- Promouvoir l'insertion et l'emploi des habitants des quartiers en difficulté

Dans cet axe, il s'agit de faciliter l'accès à l'emploi, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et la création ou le maintien d'activité dans les quartiers.

Les projets soutenus complètent les dispositifs déjà mis en place par le service insertion et emploi et se réalisent plutôt en proximité des habitants pour favoriser leur accès aux actions de droit commun.

- Promouvoir l'éducation, la réussite éducative et les comportements citoyens.

L'éducation recouvre un champ plus large que l'acquisition des savoirs scolaires, à savoir celui des savoirs-faire et savoirs-être.

Dans ce sens, le Département met en œuvre la prévention spécialisée ou apporte son soutien à des dispositifs qui contribuent à l'acquisition de l'ensemble de ces savoir : le Programme de Réussite Educative de la ville de Strasbourg, au Réseau d'Aide et d'Appui au Parents (REAAP),

A travers le CUCS, le Département souhaite promouvoir les démarches d'éducation populaire qui visent à former des citoyens conscients et critiques, capables d'agir sur leur environnement pour le changer. L'axe éducation recouvre donc deux objectifs prioritaires :

- Favoriser la **réussite éducative par l'accès au savoir et à la culture**;
- Promouvoir les conditions d'exercice de la **citoyenneté**.

Cet axe intègre également les actions de lutte contre les **discriminations**, lorsqu'elles sont de nature préventives et collectives, les actions de **médiation scolaire**, les actions en faveur de l'**orientation** dès lors qu'elles concernent un public collégien et se révèlent innovantes.

- Promouvoir l'intégration sociale

Les populations des quartiers prioritaires présentent des fragilités liées à leurs origines sociales ou culturelles. Différents aspects peuvent constituer des entraves à une intégration dans la société, la ville, le quartier: le niveau d'éducation, l'isolement, la faiblesse des réseaux relationnels, la méconnaissance de la langue ou des codes sociaux, et donc des compétences sociales qui y sont liées. Ces fragilités sociales empêchent d'accéder à des compétences techniques qui permettent d'évoluer dans le sens d'une intégration dans l'environnement social.

Aussi, les actions menées dans ce cadre ont pour objectif d'amener les personnes ou les groupes à avoir une place dans la société à travers des processus collectifs et notamment en créant les conditions d'apprentissage de la langue, par la médiation sociale (aide administrative, gestion des conflits...) ou encore en favorisant la promotion sociale par l'opportunité d'accéder à des actions culturelles à visée pédagogique.

A travers tous ces axes, le Conseil Général souhaite porter une attention particulière à différentes populations :

- **les femmes**, souvent plus touchées par la précarité, la monoparentalité, les difficultés d’insertion et notamment aux primo-arrivantes ou résidant de longue date en France;
 - **les jeunes**, fortement représentés en ZUS et rencontrant des difficultés en matière de réussite scolaire et d’accès à l’emploi ;
 - **les populations immigrées** résidant dans le Bas-Rhin, souvent depuis de nombreuses années.
- Renforcer la cohésion socioculturelle des quartiers.

Enfin, le Département soutient les actions visant à renforcer la cohésion socioculturelle des quartiers, que ce soit par le biais du soutien aux projets des centres sociaux, ou d’autres structures proposant des animations interculturelles. Les projets soutenus dans le cadre du fonds urbain peuvent participer à cette cohésion en permettant une meilleure connaissance des cultures et des générations et favoriser le « vivre-ensemble » dans les quartiers. Cependant, ils doivent s’inscrire dans une cohérence d’intervention territoriale de ses différentes compétences (notamment sociales, de prévention spécialisée et en faveur de la jeunesse).

L’action de l’ASTU concourt à la poursuite des objectifs départementaux en direction des populations issues de l’immigration notamment turque, par la mise en œuvre d’actions spécifiques, soutenues par le Conseil Général dans le cadre de cette convention. Ainsi, les fiches actions de la présente convention répondent à l’ensemble de ces objectifs.

1.3.2 Engagements de l’association

Au titre du présent contrat d’objectifs, l’association s’engage :

- A réaliser les objectifs ainsi que le programme d’actions conforme à son objet social,
- A mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

En outre, l’association s’engage à réaliser les actions définies dans son plan d’actions décrit dans le présent contrat.

Par ses actions, l’ASTU s’inscrit pleinement dans les priorités du Département.

2. Plan d’actions 2012

Réf. Fiches action jointe	Actions
2.1.	La vie associative
2.2.	De la réussite scolaire des enfants à la cohésion socioculturelle
2.3.	Secteur femmes : En mouvement avec les femmes

Intitulé de l'action : La vie associative

Personnel à contacter pour cette action : Muharrem Koç.

Date / Durée de l'action : 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, reconduite annuellement

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Ses locaux situés au 13 a, rue du Hohwald à Strasbourg, mais intervient sur tout le département du Bas-Rhin.

Public concerné : Familles originaires de Turquie et les habitants de la CUS et département ; jeunes, adultes, hommes, femmes, personnes âgées...

Partenaires associés : ORIV, RACORT, Association Strasbourg-Méditerranée, Migrations santé, les structures associatives de quartiers, les associations de prévention spécialisées, les communes...

Description de l'action :

Les actions du projet « La vie associative » de l'ASTU sont réparties autour de trois principaux domaines d'activités :

1. Actions d'insertion et de solidarité (permanence d'accueil et d'information, accompagnement et aide administrative).
2. Actions socio-éducatives et socioculturelles (organisation de sorties, de rencontres, de débats, de réunions d'informations, de concerts, d'échanges interculturels, des petits-déjeuners mensuels, des rencontres thématiques et mise à disposition d'ouvrages français et turc dans notre centre de documentation).
3. Actions en faveur de la citoyenneté (formation des bénévoles à la vie associative et aux questions touchant à la vie des immigrés, maîtrise des droits et des devoirs, lutte contre les différentes formes de discrimination et le racisme, accompagnement des jeunes dans leurs prises d'initiatives et dans leurs projets).
Implication active au sein de structures dont nous sommes membres, telles que la Fédération du RACORT (Rassemblement des Associations Citoyennes des Originaires de Turquie), l'ORIV, les ATP...

Tout en effectuant une sensibilisation à la vie associative, ces actions tendent à faciliter la vie en France de l'ensemble des populations originaires de Turquie et de contribuer à leur insertion et à leur intégration dans la société.

Nous sommes amenés à travailler avec d'autres associations, mais aussi des institutions afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs et d'apporter une complémentarité à des services déjà existants. Pour une meilleure compréhension de ces informations, nous les traduisons en langue turque.

Objectifs de l'action :

1. Contribuer à l'insertion et à l'intégration des populations immigrées originaires de Turquie dans les communes du Bas-Rhin ;
2. Favoriser le dialogue et l'échange culturel pour une meilleure connaissance et acceptation mutuelle et de créer des lieux de rencontres;
3. Faire face aux replis communautaires, ethniques ou religieux ;
4. Permettre aux premiers immigrés travailleurs de mieux vivre leur retraite ;
5. Former les jeunes pour qu'ils puissent prendre des responsabilités dans la vie associative ;
6. Apporter des éléments de réponses aux professionnels travaillant avec les familles originaires de Turquie.

Indicateurs d'évaluation :

1. Nombre de personnes ayant participé aux actions
2. Degré d'implication dans la conception et la réalisation des actions des familles originaires de Turquie
3. Investissement des membres actifs dans la vie associative de l'ASTU
4. Degré d'implication des jeunes dans le fonctionnement de l'association
5. Influence des actions menées sur la vie des populations originaires de Turquie
6. Qualité des partenariats avec les structures et les co-réalisations

Intitulé de l'action : De la réussite scolaire des enfants à la cohésion socioculturelle dans les quartiers

Personnel à contacter pour cette action : Suna YILDIZ et Filiz ÖZEL

Date / Durée de l'action : 01 janvier au 31 décembre 2012, reconduite annuellement.

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Cronenbourg, Hautepierre, Neuhof, Quartier Gare, Meinau, Koenigshoffen, Montagne-Verte, Elsau, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim...

Public concerné : Les familles originaires de Turquie, les professionnels des quartiers, les équipes éducatives.

Partenaires associés : les établissements scolaires, les associations de quartiers et les structures de prévention, les structures institutionnelles (LAPE, BMS, IMP, CMP)...

Description de l'action :

Cette action regroupe deux domaines interventions : actions en milieu scolaire et actions interculturelles et sociales dans les quartiers de Strasbourg. Elles visent d'une part à favoriser la réussite scolaire des enfants ainsi que l'implication de leurs parents, et d'autre part, d'encourager la participation à la vie locale et les relations interculturelles des familles originaires de Turquie.

Dans ce cadre, l'ASTU mène depuis plusieurs années des actions visant à favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes issus de l'immigration de Turquie à l'école. Les médiateurs scolaires créent un lien durable entre l'école et les familles originaires de Turquie quelle que soit l'appartenance ethnique, religieuse et politique. Ils ont une double mission :

- d'une part, informer les parents d'élèves issus de l'immigration de Turquie sur le système éducatif français, contribuer à une dynamique et à un partenariat entre la famille et l'école.
- et d'autre part, organiser des réunions d'information concernant la culture d'origine et la structure familiale des familles issues de l'immigration de Turquie, destinées aux équipes pédagogiques.

La médiation scolaire se matérialise par le biais d'animation, de séance d'information et de rendez-vous entre les familles et les établissements scolaires. Elle répond à un besoin d'information et de dialogue entre les familles et les établissements scolaires, mais aussi entre l'enfant scolarisé et sa famille.

La participation des habitants à la vie locale nécessite un travail régulier avec les partenaires de quartier. Les médiateurs prennent en considération toute la dimension familiale dans les quartiers concernés dans une démarche complémentaire avec les structures associatives et institutionnelles existantes. Cette proximité est notamment assurée par les permanences.

Objectifs de l'action :

1. FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS

- 1.1 Contribuer à la connaissance et à la compréhension du système éducatif français et le fonctionnement de la structure familiale des originaires de Turquie
- 1.2 Permettre aux équipes éducatives de mieux comprendre les spécificités culturelles et la structures familiale
- 1.3 Faire connaître aux familles turques les structures et les services des associations de quartier
- 1.4 Débloquent les situations difficiles et les conflits entre les familles ou entre les familles et les institutions et au sein des familles

2. FAVORISER LA PARTICIPATION DES FAMILLES ORIGINAIRES DE TURQUIE A LA VIE LOCALE ET RENFORCER LA COHESION SOCIOCULTURELLE DU QUARTIER

- 2.1 Permettre une meilleure connaissance du quartier
- 2.2 Aider les familles à surmonter les difficultés culturelles et/ou linguistiques
- 2.3 Monter et s'associer à des projets d'école et de quartiers avec les familles
- 2.4 Créer des relations interculturelles et améliorer les relations entre les habitants de cultures différentes
- 2.5 Favoriser la mixité interculturelle

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions (scolaires et/ou interculturelles) proposées
- Nombre de personne/famille ayant participé aux activités
- Degré d'implication des familles aux projets d'école et de quartier
- Impact sur la réussite éducative des enfants
- Qualité des partenariats avec les structures
- Nombre de sollicitation du (es) médiateur(s) (écoles, structures)

Intitulé de l'action : En mouvement avec les femmes**Personnel à contacter pour cette action :** Ayfer ASLAN**Date / Durée de l'action :** 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, reconduite annuellement**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :** Cronenbourg, Koenigshoffen, Hautepierre, Gare, Neuhof et autres quartiers et communes du Bas-Rhin ponctuellement.**Public concerné :** Femmes et jeunes filles issues de l'immigration notamment les originaires de Turquie.**Partenaires associés :**

CIDFF, LES DIFFERENTS FOYERS D'HEBERGEMENT, SOS FEMMES SOLIDARITE PLURIELLES, ACCORD, MIGRATION SANTE, CSC VICTOR SCHOELCHER, MOUVEMENT NID, PAPHOQUE, VIADUQ 67, RELAIS EMPLOI, MISSION LOCALE, LES DISCIPLES, et les DIFFERENTS RESEAUX ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS...

Description de l'action : L'objectif de l'ASTU est de favoriser l'implication des femmes à la vie locale, à travers des projets dans les quartiers et au sein de l'association. Les interventions de l'ASTU, dans le secteur femme consistent ; à la médiation, l'accompagnement dans leurs démarches administratives, professionnelles et personnelles. En lien avec ses partenaires, l'ASTU cherche à mettre en place des activités destinées aux femmes issues de l'immigration pour leur permettre d'aller vers une autonomie. Du fait de l'inégalité existant entre les femmes et les hommes, l'ASTU œuvre pour l'égalité entre les sexes et contre les injustices à l'égard des femmes. Le droit doit primer sur les traditions et de ce fait l'ASTU s'oppose à des décisions ou à des actes commis sur les femmes contre leur gré. L'ASTU souhaite encourager les femmes dans leur vie sociale, culturelle et économique pour l'obtention de leur autonomie en essayant également de modifier leurs représentations et leurs statuts dans la société.

Types d'actions proposées :

- **Les permanences d'aide administrative et d'écoute :** Accueil, écoute, information ; Soutien administratif ; Orientation et accompagnement auprès des structures ; Médiation et traduction auprès d'autres structures
- **Les petits déjeuners :** Ce temps de libre échange permet aux femmes de discuter et de faire le point concernant leurs projets professionnels, de faire connaissance, de s'encourager mutuellement, de faire de nouvelles rencontres.
- **Autres activités :** Groupe « Parole et Transmission » encadré par un psychologue ; Groupe d'expression pour des femmes victimes de violence conjugale encadré par un psychologue ; Soirées thématiques animées par des professionnels ; Organisation de rencontres, débats, échanges.

Objectifs de l'action :**1. CONTRIBUER A L'INSERTION SOCIALE ET CULTURELLE DES FEMMES**

- Lutter contre l'exclusion des femmes
- Favoriser leur autonomie
- Faciliter les relations et dénouer les situations de conflits

2. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALES

- Soutenir les jeunes filles et les femmes individuellement ou en groupe dans leurs démarches pour sortir de leur isolement.
- Contribuer à une prise de conscience des enjeux concernant les conditions de vie des femmes.
- Soutenir des initiatives pour l'égalité des droits.

3. FAVORISER L'EMANCIPATION DES FEMMES

- Encourager les femmes à prendre des responsabilités dans la vie associative et dans la cité
- Soutenir leurs projets professionnels
- Favoriser leur autonomie

4. FAVORISER LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE LOCALE

- Organiser de sorties culturelles (exposition, cinéma...)
- Participer aux manifestations des quartiers

Indicateurs d'évaluation :

1. Nombre de femmes ayant sollicité la médiatrice
2. Nombre de personnes ayant participé aux activités.
3. Nombre de femmes ayant trouvé une réponse à leurs problèmes
4. Qualité de partenariat et des co-réalisations.
5. Degré d'implication des femmes aux projets de leurs quartiers et à la vie associative.

3. Moyens humains consacrés au plan d'actions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
50	6	-	56	13

4. Contribution financière du département :

4.1. Montant de la contribution

Le département versera, sur la durée du présent contrat d'objectifs (2012-2014) un montant annuel de 26 000 € par an.

Le montant indiqué est estimatif et la participation financière annuelle du département fera l'objet d'une convention financière spécifique renouvelée annuellement.

Il convient de préciser que la participation financière contribue au financement du fonctionnement de l'association et aux deux projets entrepris dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à savoir les actions relatives à la médiation scolaire et à l'accompagnement des femmes.

4.2. Indicateurs et suivi annuel d'exécution

Description des indicateurs d'activité

Chaque fiche action comporte des indicateurs d'évaluation.

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les actions décrites dans le présent contrat d'objectifs, l'association s'engage à remettre annuellement le bilan de ses actions, sur la base des indicateurs définis dans les fiches actions.

Suivi annuel d'exécution

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Conseil général à la fin de l'exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement, à savoir :

- Bilan consolidé, compte de résultat global et annexe comptable annuels
- Bilan et compte de résultat analytique pour chacun des projets inscrits au budget prévisionnel
- Budget prévisionnel de l'exercice à venir (global et analytique pour chacun des projets)
- Rapport d'activité annuel soumis à l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels.

Ces procédures de suivi d'exécution peuvent éventuellement être complétées par la transmission de tout autre document pouvant apporter un éclairage sur la situation financière, fiscale et sociale de l'association.

Les documents budgétaires feront apparaître, de manière détaillée, les différentes participations du Département et permettront la lisibilité des subventions accordées.

A la demande du Département, l'association s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

5. Divers

5.1. Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

5.2. Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le versement de la subvention est interrompu et un arrêté d'abrogation de l'arrêté attributif de subvention est alors notifié à l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans la présente convention est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

En cas de survenance d'évènements mettant en péril la pérennité de l'association et la poursuite de ses activités, ou en cas de non-réalisation ou de report du projet subventionné, le Département se réserve le droit de ne pas verser le solde prévu de la subvention allouée.

5.3. Election du domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Pour l'association,
La Présidente de l'ASTU

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin,

Christine PANZER

Guy-Dominique KENNEL